

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2021/43**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
<b>01/06/2021</b>

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

**L'an deux mil vingt et un et le lundi 07 juin à 16h30**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

**Etaient Présents (21) :** Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI- Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Georges RISTICONI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Pascale TOTH

**Pouvoirs (8) :** Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frederic RAO donne pouvoir à Pascale TOTH – Christelle CRUCIANI donne pourvoir à Georges RISTICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI

**Absents (8) :** Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet : Demande d'autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire pour l'implantation de bâtiments d'exploitation.**

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président expose au conseil l'opportunité d'implanter dans l'emprise du domaine public aéroportuaire (parcelles cadastrée n°3 et 4 section AK) par la voie d'une occupation temporaire les bâtiments d'exploitation suivants en raison de la présence d'infrastructures à proximité immédiate :

- Un bassin d'orage : 1 040 m<sup>2</sup> ;
- Une zone de stockage : 1 800 m<sup>2</sup> ;
- Un poste de refoulement : 30 m<sup>2</sup> ;
- Un poste de refoulement : 20 m<sup>2</sup>.

Cette convention sera conclue pour une durée de 42 mois (jusqu'au 31 décembre 2024) pour une redevance annuelle d'un montant de 5 900 euros HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021  
Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b>
Et publication ou notification
<b>DU :</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-autorise la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine aéroportuaire, signée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la Communauté de communes de Marana-Golo, pour une durée de 42 mois (jusqu'au 31 décembre 2024) et un montant de redevance annuelle de 5 900 euros H.T. en vue de l'exploitation des ouvrages suivants :

- Un bassin d'orage : 1 040 m<sup>2</sup> ;
- Une zone de stockage : 1 800 m<sup>2</sup> ;
- Un poste de refoulement : 30 m<sup>2</sup> ;
- Un poste de refoulement : 20 m<sup>2</sup>.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**  
**Jean DOMINICI**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**

2008 Boulevard de l'aéroport  
20290 LUCCIANA

**Tél. 04 95 58 40 40**

email : [contact@maranagolo.org](mailto:contact@maranagolo.org)

SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

